

Jean-Claude Cheynet

HISTOIRE DE BYZANCE

*Septième édition revue
15^e mille*

*Que
sais-je?*

À lire également en *Que sais-je ?*

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Cécile Morrisson, *Les Croisades*, n° 157.
Pierre Amiet, *L'Antiquité orientale*, n° 185.
Patrick Le Roux, *L'Empire romain*, n° 1536.
Xavier Barral i Altet, *L'Art médiéval*, n° 2518.
Bernard Flusin, *La Civilisation byzantine*, n° 3772.
Yann Le Bohec, *Histoire de la Rome antique*, n° 3955.

ISBN 978-2-7154-3959-7

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2005

7^e édition revue : 2026, mars

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Introduction

L'Empire byzantin, dont l'histoire s'étend sur un long millénaire, bénéficie aujourd'hui d'un regard plus favorable que celui que jetait sur lui Edward Gibbon, au XVIII^e siècle. Ce dernier ne voyait dans les onze siècles de l'Empire qu'une décadence interminable de l'Empire romain, une succession de meurtres et de désordres et une pensée classique déformée par l'obscurantisme chrétien. Les conditions ont changé, car les études sur l'Empire romain d'Orient ont connu un spectaculaire développement au siècle dernier, non seulement dans les pays où la civilisation byzantine fait encore directement sentir son influence, à travers les pratiques religieuses ou les traditions architecturales, des pays balkaniques à la Russie, mais aussi dans les pays d'Europe occidentale, aux États-Unis, en Asie et en Australie. Dans les pays de l'ancien Empire byzantin, nos connaissances progressent aussi beaucoup grâce à l'archéologie. Les fouilles nombreuses et la mise en valeur des vestiges permettent d'attirer les touristes et ancrent l'histoire de Byzance dans l'histoire nationale. C'est le cas en Turquie même, où le nombre de fouilles s'accroît. Certaines ont fourni des résultats spectaculaires, comme la découverte, *in situ*, de dizaines de bateaux byzantins dans un ancien port de Constantinople, mise au jour grâce aux travaux du métro d'Istanbul. L'actualité de Byzance se traduit par la multiplication des sites Internet qui lui sont voués ou par la popularité des expositions qui lui ont été consacrées ces dernières années à Washington,

à Londres, à Paris, à Trèves, à Bonn, à Athènes, à Istanbul...

L'abondance de la documentation et des recherches nouvelles justifie que l'histoire de Byzance soit répartie entre deux « Que sais-je ? », celui-ci, consacré à l'histoire politique, sociale et économique de l'Empire, et un second, rédigé par B. Flusin¹, tourné vers la civilisation. Une telle coupure comporte des inconvénients, car on ne peut séparer les courants de pensée ou les œuvres littéraires de leur environnement politique et économique. Il y a donc quelques points de recoupement, notamment sur le développement du christianisme et la constitution de l'Église.

La question de savoir quand faire débiter l'histoire byzantine n'est pas neuve : Constantin ou Héraclius, voire les empereurs isauriens. Il paraît cependant difficile d'ignorer Constantin et l'époque protobyzantine qui donne à l'Empire certains de ses traits fondamentaux, la transformation du principat augustéen établi à Rome en une monarchie chrétienne de droit divin, installée sur les rives du Bosphore. Une grande partie de ses aspects a déjà été traitée par deux « Que sais-je ? » de B. Lançon, l'un sur Constantin et l'autre sur l'Antiquité tardive, et d'un troisième de P. Maraval sur Justinien. C'est pour cela que l'histoire événementielle de l'époque protobyzantine n'est pas traitée et que seule est évoquée la mise en place des structures de l'Empire chrétien.

1. B. Flusin, *La Civilisation byzantine*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 2023 (5^e éd.).

CHAPITRE PREMIER

La naissance de l'Empire romain d'Orient

Le 11 mai 330, les cérémonies qui accompagnèrent la fondation par Constantin de la ville à laquelle il donne son nom marquent la naissance du futur Empire que nous appelons byzantin, mais que les empereurs et leurs sujets ont toujours conçu comme romain. Il serait vain de reprendre les querelles pour savoir quand l'Empire proprement byzantin est né. Pour les Byzantins eux-mêmes, Constantin le Grand est au Moyen Âge l'empereur de référence. C'est bien compréhensible : il lègue à ses fils et successeurs un Empire uni, gouverné par un souverain incontesté, une capitale fixe où s'établit une administration centralisée et inaugure une politique religieuse favorisant le christianisme, tout en jetant les bases des rapports entre l'empereur et l'Église. Tout empereur est un Nouveau Constantin. Michel VIII plaça cette prétention dans sa titulature même. Bien des usurpateurs heureux renommèrent leurs fils et héritiers Constantin.

1. – L'Empire et son souverain

1. **L'unité de l'Empire.** – Constantin considérait que le système tétrarchique, mis en place par Dioclétien pour surmonter la crise militaire qui exigeait la présence d'un empereur sur chacune des frontières constamment

menacées, n'était pas viable, et il n'eut de cesse qu'il ne revienne à un pouvoir monarchique. À York, en 306, il se fit proclamer auguste par les légions de son père, le tétrarque Constance Chlore, puis s'empara de Rome en 312, en éliminant à la bataille du pont Milvius son rival occidental, Maxence, qui, pourtant, commandait une armée supérieure en nombre. Constantin, à la veille de l'affrontement, aurait perçu en songe ou par une vision – les témoignages divergent – un signe dans le ciel, par lequel il vaincrait. Ce signe aurait été un chrisme (formé des lettres X et R) qui devint ensuite l'emblème des armées chrétiennes. Constantin, dès lors, serait devenu adepte du Christ qui lui avait offert cette victoire providentielle. Après une dizaine d'années de gouvernement partagé avec Licinius, il acheva l'unification de l'Empire, après sa victoire de Chrysopolis en 324.

L'unité de l'*imperium* n'était pas incompatible avec la pluralité des empereurs, même si la tendance naturelle portait à la monarchie. Après 395, les empereurs d'Occident et d'Orient maintinrent une législation commune. La fin de l'Empire d'Occident en 476 se traduisit seulement par le renvoi à Constantinople des insignes impériaux et la fiction selon laquelle les rois barbares reconnaissaient l'autorité de l'empereur unique de Constantinople, leur pouvoir, de ce fait, n'étant pas de même nature. Au Moyen Âge, l'empereur qui exerce pleinement ses prérogatives est qualifié d'*auto-kratôr* pour le distinguer de ses coempereurs, ses fils le plus souvent, qu'il a pris la précaution de couronner de son vivant.

2. **La fonction sacrée d'empereur.** – Constantin et ses successeurs jusqu'à Théodose conservèrent le titre de *pontifex maximus* ; pourtant, si l'empereur, selon la

tradition romaine, reste acclamé par l'armée, le Sénat et le peuple, il tient désormais son pouvoir du Dieu unique. Dans cette élection divine, l'Église ne joue aucun rôle, et c'est en 457 seulement que le patriarche de Constantinople bénit le nouveau souverain, une fois couronné. Il faut attendre l'époque de Nicée ou des Paléologues pour que l'empereur reçoive l'onction du patriarche, sous l'influence du cérémonial occidental.

L'empereur doit gouverner à l'imitation du Christ, mais l'opinion sait bien en réalité qu'il est homme et faillible, et par souci d'« économie », c'est-à-dire dans un esprit de compromis, il lui est seulement demandé d'agir de son mieux pour le bien commun du peuple chrétien. Pour soutenir son action, il bénéficie des prières des fidèles et des meilleurs intercesseurs, les saints notamment. Les armées impériales combattent désormais pour le triomphe du Christ. Dès lors, les conflits où s'engagèrent les Byzantins furent toujours des guerres justes, pour la défense de leurs frères en Christ.

Cette légitimité divine sacralise la fonction impériale, et toute attaque contre celle-ci est sanctionnée par un châtimement spécifique, l'aveuglement du coupable. Ce dernier se trouve ainsi, de surcroît, hors d'état de prétendre à nouveau à l'Empire puisque seul peut régner un homme ayant l'intégrité de ses fonctions, les eunuques étant aussi de ce fait éliminés de la compétition. Le cérémonial reflète la distance qui sépare l'élu de Dieu du reste des hommes. On le salue par la *proskynèse*, prosternation qui jette à terre le visiteur ; on ne s'adresse plus directement à lui ; les vêtements de pourpre lui sont strictement réservés. La chambre impériale, le *cubiculum*, devient inaccessible aux hommes barbus et le domaine réservé des

eunuques, dont l'influence s'accroît à partir de la fin du IV^e siècle.

3. Usurpation et hérédité. – Si la fonction ne peut être contestée – elle ne le fut jamais –, l'homme n'est pas à l'abri des critiques. Le bon empereur se doit de protéger ses sujets, d'assurer la justice et de faire preuve de la vertu impériale suprême, la philanthropie. Il est le législateur par excellence, même s'il délègue à des juristes le soin de rédiger les lois ou nouvelles et de répondre par des rescrits aux nombreuses interrogations des bureaux palatins ou des gouverneurs provinciaux, accumulant ainsi une jurisprudence touffue et parfois contradictoire.

L'empereur ne peut donc se rendre coupable d'arbitraire ni manquer au respect des commandements chrétiens, sans devenir alors un « tyran », au risque de déclencher la colère divine, qui se manifeste habituellement par des catastrophes frappant l'Empire, dont les moindres ne sont pas les défaites de l'armée impériale. Dieu lui suscite un rival, dont la victoire finale traduit l'abandon de l'ancien souverain, preuve en soi de ses méfaits. La succession impériale est en principe ouverte, puisqu'on ne saurait limiter le choix de Dieu, mais les empereurs en place, à commencer par Constantin, cherchent à transmettre le pouvoir à leurs enfants. Le principe héréditaire finit par s'imposer de fait, mais les tentatives d'usurpation restèrent nombreuses, déclenchées surtout par des généraux.

4. Le service du prince. – Les empereurs s'étaient toujours entourés de conseillers personnels. Constantin et ses fils poursuivirent la tradition en réunissant le consistoire. Sa composition est fixée au gré de l'empereur qui y fait intervenir les hauts fonctionnaires ; le questeur, le maître des offices, le comte des largesses

sacrées et celui des biens privés en sont membres de droit. Tous les sujets majeurs y sont examinés : les rapports militaires, les accusations de trahison, les problèmes religieux, les appels pour les affaires qui remontent jusqu'au souverain, la nomination des plus hauts dignitaires, la réception des ambassades, etc.

5. **La cour impériale.** – L'ordre terrestre, désormais reflet de l'ordre divin céleste, est immuable, et chacun doit y trouver sa place, l'empereur se situant naturellement au sommet de la hiérarchie. L'appartenance à une classe de dignitaires est déterminée par la fonction exercée. Les fonctions et les dignités ont évolué au cours des siècles, mais le principe hiérarchique ne disparut point. Nous avons conservé certaines des listes de préséance médiévales, qui nous offrent la clé du système. L'auteur du *Clétorologe* de Philothée de 899 nous apprend comment, lors des banquets impériaux, chacun était placé, selon son rang, plus ou moins près du souverain. Une double distinction était opérée, d'une part, entre les hommes barbus et les eunuques, alors nombreux dans le *cubiculum* et appelés à exercer les fonctions les plus diverses, et, d'autre part, entre les dignités, accordées à vie par l'empereur, dont les plus hautes ouvraient l'accès au Sénat, et les fonctions, que le souverain octroyait et retirait selon son bon plaisir. Une certaine correspondance était maintenue entre les deux hiérarchies, car les charges supérieures s'accompagnaient le plus souvent des dignités les plus prestigieuses. Mais certains détenteurs de dignités ne pouvaient exercer aucune responsabilité. Dignités comme fonctions donnaient droit à un traitement ou *roga* proportionnel à leur importance, les plus hautes *rogai* étant remises par l'empereur en personne. Sous Constantin VII, l'ambassadeur italien à la cour de